

La justice et le sabbat

Verset clé: *"Si vous saviez ce que signifie: Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents"* (Matthieu 12 : 7)

Texte choisi : Matthieu 12 : 1 - 14

La loi transmise par Moïse interdisait aux Juifs de faire un travail de nature terrestre le jour du sabbat. Certains pharisiens ayant vu, le jour du

sabbat, les disciples de Jésus ramasser des épis de céréales et les manger, estimèrent qu'ils avaient trouvé là une occasion d'accuser les disciples de Jésus de désobéissance à la loi.

Jésus contesta le bien-fondé de ce reproche des pharisiens et, en fait, profita de cette occasion pour donner une leçon concernant le véritable esprit de la Loi. Il choisit de leur rappeler l'histoire mentionnée dans la bible concernant David et ses compagnons, alors qu'ils fuyaient le roi Saül : en cette occasion, David demanda au sacrificateur juif Achimélec des « pains » ou tout ce que le prêtre pourrait trouver à manger. En réponse, Achimélec avait expliqué à David qu'il n'avait pas de pain ordinaire, mais uniquement les pains de proposition qui avaient été retirés du lieu Saint du Tabernacle et remplacés par de nouveaux pains. Or les pains de proposition n'appartenaient qu'aux sacrificateurs qui devaient les manger dans un lieu saint. Malgré cela, Achimélec avait donné les anciens pains de proposition à manger à David et à ceux qui l'accompagnaient, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins, comme mentionné (voir le récit complet en I Samuel 21 : 1-6).

Jésus dit alors aux pharisiens : *« Or, je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le temple, ... Car le Fils de l'homme est maître du sabbat »* (versets 6 et 8 du chapitre 12 de Matthieu). Effectivement, Jésus était plus grand que le Temple juif contemporain à sa venue et

aussi plus grand que le Tabernacle du temps de David ; en effet, Jésus était le Fils de Dieu et son porte-parole. En tant que maître/Seigneur du Sabbat, il pouvait expliquer le vrai sens de la Loi pour le jour du Sabbat. Il cita aussi la déclaration faite par Dieu par l'intermédiaire du prophète Osée (chapitre 6, verset 6) : « *Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices* ». Si les pharisiens avaient compris ce véritable esprit de la Loi, leurs pensées auraient été plus miséricordieuses, et ils n'auraient pas condamné les disciples de Jésus.

Mais, les pharisiens cherchaient une raison « *afin de pouvoir l'accuser ...* » Jésus se rendit ensuite à la synagogue, où il y avait un homme à la main sèche. Poursuivons la lecture en Matthieu 12 : 10-12 : « *Ils demandèrent à Jésus : Est-il permis de faire une guérison les jours de sabbat? Il leur répondit: Lequel d'entre vous, s'il n'a qu'une brebis et qu'elle tombe dans une fosse le jour du sabbat, ne la saisira pour l'en retirer? Combien un homme ne vaut-il pas plus qu'une brebis! Il est donc permis de faire du bien les jours de sabbat.* »

Le véritable esprit de la loi n'était pas d'appliquer les règles et les préceptes existants, mais plutôt d'appliquer « *ce qui est plus important dans la loi* », comme mentionné en Matthieu 23 : 23, à savoir : « *la justice, la miséricorde et la fidélité* ».

« *L'amour est l'accomplissement de la loi parce que Dieu est amour* » (Romains 13 : 10 ; 1 Jean 4 : 16). Une des manifestations de l'amour est la

qualité de la miséricorde. Cela inclut la miséricorde envers nos amis, les frères, l'humanité en général, et même envers nos ennemis. La tendance à critiquer les autres, le fait de chercher des fautes et dire le mal sont révélateurs d'un manque de miséricorde et d'amour dans notre caractère.

Notre Père céleste veut que nous apprenions, non seulement comme enfants, des principes fixes, mais surtout comme chrétiens mûrs, certaines règles comme l'amour, la miséricorde, la justice et l'humilité. Le prophète Michée, parlant au nom de Dieu, confirme ceci en ces termes (chapitre 6, verset 8) : *«... l'Éternel demande de toi, que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu.»* 📖